



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-003-2024-01

PUBLIÉ LE 3 JANVIER 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2023-12-27-00008 - Arrêté n° DOS - 2023 / 3475 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D ARMAINVILLIERS », sis 12 rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220) (9 pages)

Page 3

IDF-2023-12-22-00044 - Arrêté n° DOS 2023 / 3488 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFUTUR » sis, 1 chemin des Trois Sources à L ISLE ADAM (95290) (13 pages)

Page 13

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-12-27-00008

Arrêté n° DOS - 2023 / 3475 portant autorisation
de fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multi-sites « LABORATOIRE DE
BIOLOGIE MEDICALE D ARMAINVILLIERS », sis 12
rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE
(77220)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS - 2023 / 3475

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS », sis 12 rue des Frères
Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220)**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2023-15 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS – 2022-836 du 1^{er} mars 2022 portant autorisation de fonctionnement du « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sis 12 rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220) ;

CONSIDERANT Les demandes reçues en date des 14 mars, 27 décembre 2022 et 9 mai 2023, et complétées définitivement le 20 décembre 2023, transmises par Maîtres Stéphanie BERNARD et Christophe BOURDIN, du cabinet d'avocats MBA & Associés (Castelnaud-le-Lez), conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sise 12 rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220), en vue de la modification de l'autorisation administrative existante afin de prendre en compte :

- La conversion de l'intégralité des actions de la société en actions de catégorie O et de catégorie P ;
- La cession d'actions de catégorie O entre biologistes médicaux associés à effet au 10 février 2022 ;
- La démission de Madame Evelyne PAUC de ses fonctions de présidente de la société à effet au 10 février 2022 ;
- La démission de Monsieur Enwar BORSALI de son mandat de directeur général de la société à effet au 10 février 2022 ;
- La démission de Monsieur Fabien BIANCHI de ses fonctions de biologiste associé coresponsable en date du 7 octobre 2022, à effet au 1^{er} janvier 2023 ;
- La nomination de Monsieur Olivier BOULET en qualité de président de la société à effet au 10 février 2022 ;
- La nomination de Madame Nathalie BENAILY et de Monsieur Gilles DEFRANCE en qualité de directeurs généraux de la société à effet au 10 février 2022 ;
- L'agrément de Madame Cécile PAUC-DETOC, pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé de la société, et la cession d'une action de préférence de catégorie O de la société « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » appartenant à Madame Evelyne PAUC à son profit ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical salarié de Monsieur George GUILLEMIN ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Baptiste PICHON, et la cession d'une action de préférence de catégorie O au profit de Monsieur Enwar BORSALI ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Stéphane CHERIF, et la cession d'une action de préférence de catégorie O au profit de Monsieur Olivier BOULET ;
- L'agrément de Monsieur James PHOTHONG, médecin biologiste, en qualité de nouvel associé de la société, et la cession d'une action de préférence de catégorie O de la société « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » appartenant à Monsieur Olivier BOULET à son profit ;
- L'agrément de Monsieur Christophe FRANAIS, médecin biologiste, en qualité de nouvel associé de la société, et la cession d'une action de préférence de catégorie O de la société « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » appartenant à Monsieur Olivier BOULET à son profit ;
- L'agrément de Monsieur Jean SAUVAGE, pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé de la société, et la cession d'une action de préférence de catégorie O de la société « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » appartenant à Monsieur Olivier BOULET à son profit ;
- La fermeture du site sis 9, Boulevard Pasteur à LA FERTE-SOUS-JOUARRE (77261), et l'ouverture du site sis 1, Allée du Jumelage à LA FERTE-SOUS-JOUARRE (77261) ;
- L'adoption de nouveaux statuts et d'un nouveau règlement intérieur de la société « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » ;

CONSIDERANT Le procès-verbal des décisions unanimes des associés de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » en date du 11 janvier 2022, portant acte de :

- La conversion de l'intégralité des actions de la société en actions de catégorie O et de catégorie P ;

- La cession d'actions de catégorie O entre biologistes médicaux associés à effet au 10 février 2022 ;
- La démission de Madame Evelyne PAUC de ses fonctions de présidente de la société à effet au 10 février 2022 ;
- La démission de Monsieur Enwar BORSALI de son mandat de directeur général de la société à effet au 10 février 2022 ;
- La nomination de Monsieur Olivier BOULET en qualité de président de la société à effet au 10 février 2022 ;
- La nomination de Madame Nathalie BENAILY et de Monsieur Gilles DEFANCE en qualité de directeurs généraux de la société à effet au 10 février 2022 ;

CONSIDÉRANT Le procès-verbal des décisions unanimes des associés de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS », en date du 13 avril 2022, portant acte de :

- L'agrément de Madame Cécile PAUC-DETOC, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée de la société, et la cession d'une action de préférence de catégorie O de la société « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » appartenant à Madame Evelyne PAUC à son profit ;

CONSIDÉRANT Le procès-verbal des décisions unanimes des associés de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » par acte sous seing privé portant acte de la cession de l'action de Monsieur Fabien BIANCHI au profit de Monsieur Olivier BOULET ;

CONSIDÉRANT L'extrait du procès-verbal des délibérations de la collectivité des associés de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS », en date du 19 juin 2023, portant acte de :

- L'adoption de nouveaux statuts et règlement intérieur,
- La nomination au sein du comité de direction de Monsieur Olivier BOULET, de Madame Nathalie BENAILY et de Monsieur Gilles DEFANCE ;
- La création d'un comité stratégique consultatif, composé des membres du comité de direction et du président de l'actionnaire titulaire d'actions P ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Stéphane CHERIF, et la cession d'une action de préférence de catégorie O au profit de Monsieur Olivier boulet ;
- L'agrément de Monsieur James PHOTHONG, médecin biologiste, en qualité de nouvel associé de la société, et la cession d'une action de préférence de catégorie O de la société « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » appartenant à Monsieur Olivier BOULET à son profit ;
- L'agrément de Monsieur Christophe FRANAIS, médecin biologiste, en qualité de nouvel associé de la société, et la cession d'une action de préférence de catégorie O de la société « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » appartenant à Monsieur Olivier BOULET à son profit ;

CONSIDÉRANT L'extrait du procès-verbal de la réunion du comité de direction de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS », en date du 28 août 2023, portant acte de :

- La fermeture du site sis 9, Boulevard Pasteur à LA FERTE-SOUS-JOUARRE (77261), et l'ouverture du site sis 1, Allée du Jumelage à LA FERTE-SOUS-JOUARRE (77261) ;

- CONSIDÉRANT** La copie des décisions anonymes des associés constatées par acte sous seing privé de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS », portant acte de :
- L'agrément de Monsieur Jean SAUVAGE, pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé de la société, et la cession d'une action de préférence de catégorie O de la société « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » appartenant à Monsieur Olivier BOULET à son profit ;
- CONSIDERANT** L'acte de résiliation de la convention d'exercice libéral conclu entre la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » et Monsieur Baptiste PICHON en date du 8 février 2022 ;
- CONSIDERANT** La convention d'exercice libéral de biologiste médical conclu entre la société « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » et Madame Cécile PAUC-DETOC, en date du 3 juin 2022, à compter du 25 avril 2022 ;
- CONSIDERANT** Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Madame Cécile PAUC-DETOC ;
- CONSIDERANT** Le certificat de radiation de Monsieur Baptiste PICHON du tableau de la section G de l'Ordre des Pharmaciens en date du 23 mai 2022, à effet au 10 février 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la lettre de démission de Monsieur Fabien BIANCHI en date du 7 octobre 2022, à effet au 1^{er} janvier 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie de l'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action de préférence de catégorie O de la société détenue par Monsieur Baptiste PICHON au profit de Monsieur Enwar BORSALI ;
- CONSIDERANT** Les ordres de mouvement relatif à la cession d'une action de préférence de catégorie O de respectivement Monsieur Fabien BIANCHI et Monsieur Stéphane CHERIF au profit de Monsieur Olivier BOULET ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action de préférence de catégorie O de Madame Evelyne PAUC au profit de Madame Cécile PAUC-DETOC ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action de préférence de catégorie O de Monsieur Olivier BOULET au profit respectivement de Messieurs James PHOTHONG, Christophe FRANAIS et Jean SAUVAGE ;
- CONSIDERANT** La copie du contrat de travail à durée déterminée conclu entre Monsieur George GUILLEMIN et la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE ARMAINVILLIERS » en date du 31 décembre 2020, à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
- CONSIDERANT** La convention d'exercice libéral à durée indéterminée conclu entre Monsieur James PHOTHONG et la SELAS « ARMAINVILLIERS » en date du 24 avril 2023, à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- CONSIDERANT** La convention d'exercice libéral à durée indéterminée conclu entre Monsieur Christophe FRANAIS et la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE ARMAINVILLIERS » en date du 24 avril 2023, à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- CONSIDERANT** La convention d'exercice libéral à durée indéterminée conclu entre Monsieur Jean SAUVAGE et la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE ARMAINVILLIERS » en date du 31 août 2023, à compter du 30 octobre 2023 ;

- CONSIDERANT** Les copies du diplôme de Docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Monsieur James PHOTHONG, ainsi que son inscription au Conseil Départemental de l'Ordre des médecins à compter du 4 juillet 2023 ;
- CONSIDERANT** Les copies du diplôme de Docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Monsieur Christophe FRAINAI ;
- CONSIDERANT** Les copies du Doctorat en pharmacie, et des certificats d'études spéciale d'hématologie, de bactériologie pharmaceutique et technique, et d'immunologie générale et appliquée délivrés à Monsieur Jean SAUVAGE, qui remplit les conditions d'exercice de la biologie médicale au sens des dispositions de l'article L.6213-2 du code de la santé publique, ainsi que son inscription au tableau G de l'Ordre des Pharmaciens à compter du 14 septembre 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie du bail commercial conclu entre la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (77120 COULOMMIERS) et la société « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS », relatif à la location des locaux sis 1, Allée du Jumelage à LA FERTE-SOUS-JOUARRE (77261), conclu le 4 avril 2023 et à compter du 1^{er} mars 2023 ;
- CONSIDERANT** Les plans des locaux du site sis 1, Allée du Jumelage à LA FERTE-SOUS-JOUARRE (77261), la liste des superficies des pièces dont le bureau dédié à l'exercice du biologiste responsable mesurant 7,40m², ainsi que les éléments relatifs à la signalétique intérieure et extérieure dudit site ;
- CONSIDERANT** La liste des équipements, du matériel et du personnel du site sis 1, Allée du Jumelage à LA FERTE-SOUS-JOUARRE (77261) ;
- CONSIDERANT** La liste des soixante-quatorze techniciens de laboratoire médical de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » ;
- CONSIDERANT** Les nouveaux statuts et règlement intérieur de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » en date du 19 juin 2023 ;
- CONSIDERANT** La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sis 12 rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220), **codirigé par Monsieur Olivier BOULET, Madame Nathalie BENAILY et Monsieur Gilles DEFRANCE**, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sise à la même adresse, et enregistrée dans le fichier FINISS EJ sous le n° 77 001 840 6, est autorisée à fonctionner sur les dix-sept sites listés ci-dessous :

1. TOURNAN-EN-BRIE, siège social et site principal
12, rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220)
Fermé au public
Pratiquant les activités de biochimie-génétique (biochimie générale et spécialisée), immunologie-hématologie-biologie de la reproduction (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), **microbiologie (Bactériologie, Parasitologie-mycologie)**, **notamment dans le cadre d'une convention avec l'établissement de santé « Clinique de Tournan », sis 2 rue Jules Lefèbvre, 77220 TOURNAN EN BRIE**
N° FINISS ET en catégorie 611 : 77 001 844 8

2. TOURNAN-EN-BRIE
13, rue de Paris à TOURNAN-EN-BRIE (77220)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 843 0
3. SERRIS
14, cours du Danube, Espace 100 à SERRIS (77700)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 845 5
4. DAMMARIÉ-LES-LYS
230 rue Pierre Curie à DAMMARIÉ-LES-LYS (77190)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 850 5
5. LA FERTE-GAUCHER
20, rue de Paris à LA FERTE-GAUCHER (77320)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 846 3
6. COULOMMIERS
Résidence « Victor Hugo », 14-16-18 rue Schmitt Ratté à COULOMMIERS (77120)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 847 1
7. LOGNES
9, esplanade des Droits de l'homme à LOGNES (77185)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 849 7
8. MONTEVRAIN
19-21, route de Provins à MONTEVRAIN (77144)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie, allergie, auto-immunité, spermologie diagnostique), microbiologie (examens directs, virologie, parasitologie-mycologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 848 9
9. GUIGNES
4-6 rue Saint Abdon à GUIGNES (77390)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 889 3
10. CHELLES
104-106, avenue des Sciences à CHELLES (77500)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 919 8

11. BAILLY-ROMANVILLIERS
16, Boulevard des Sports à BAILLY-ROMANVILLIERS (77700)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 080 8
12. LA FERTE-SOUS-JOUARRE jusqu'au 30 décembre 2023
9, Boulevard Pasteur à LA FERTE-SOUS-JOUARRE (77261)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 081 6
12. LA FERTE-SOUS-JOUARRE à compter du 2 janvier 2024
1, Allée du Jumelage à LA FERTE-SOUS-JOUARRE (77261)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 081 6
13. MEAUX
Centre Hospitalier – 6-8, rue Saint Fiacre à MEAUX (77100)
Ouvert au public
Pratiquant les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 030 3
14. NOGENT-SUR-MARNE
23, boulevard de Strasbourg à NOGENT-SUR-MARNE (94130)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 079 5
15. MONTFERMEIL
4, place Notre Dame des Anges à MONTFERMEIL (93370)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 503 6
16. TREMBLAY-EN-FRANCE
30, rue de Flandre à TREMBLAY-EN-FRANCE (93290)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), immunologie-hématologie-biologie de la reproduction (hémostase, immunohématologie, spermologie diagnostique), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie)
Pour l'Hôpital privé du Vert Galant, sis 38 Rue du Docteur Georges Assant à TREMBLAY-EN-FRANCE (93290)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 780 0
17. NEMOURS
11, rue du Dr Choppy à NEMOURS (77140)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, virologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 949 5

La liste des vingt biologistes médicaux, dont **dix-neuf** associés, exerçant au sein du laboratoire « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS », est la suivante :

1. Monsieur Olivier BOULET, pharmacien, **biologiste coresponsable, Président**
2. Madame Nathalie BENAILY, pharmacien, **biologiste coresponsable, Directeur général**
3. Monsieur Gilles DEFRANCE, pharmacien, **biologiste coresponsable, Directeur général**
4. Madame Evelyne PAUC, pharmacien, biologiste médical
5. Monsieur Enwar BORSALI, pharmacien, biologiste médical
6. Monsieur Pierre ASSUIED, pharmacien, biologiste médical
7. Monsieur Jean-Pierre DIAS DAS ALMAS, médecin, biologiste médical
8. Monsieur Bruno FUKS, pharmacien, biologiste médical
9. Monsieur Miguel HILARUS, pharmacien, biologiste médical
10. Monsieur Henri-Charles HUGEDE, pharmacien, biologiste médical
11. Monsieur Nicolas JOURDAIN, pharmacien, biologiste médical
12. Monsieur Jean-Christophe PONT, pharmacien, biologiste médical, praticien qualifié en AMP
13. Monsieur Etienne RUSE, pharmacien, biologiste médical
14. Madame Christelle TABELLA, pharmacien, biologiste médical, praticien qualifiée en AMP
15. Monsieur Xavier BONHOURS, pharmacien, biologiste médical
16. **Madame Cécile PAUC-DETOC, pharmacien, biologiste médical**
17. **James PHOTHONG, médecin, biologiste médical**
18. **Christophe FRAINAI, médecin, biologiste médical**
19. **Jean SAUVAGE, pharmacien, biologiste médical**
20. Madame Aline SALABELLE, médecin, biologiste médical salariée, **à temps partiel à raison de 4,5 jours par semaine**

La répartition du capital social de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » est la suivante :

Associés	Actions O	Actions P	Total des actions	Capital social en %	Droits de vote	Droits de vote en %
ASSUIED Pierre	1	-	1	0,0001%	79 190	2,6316%
BENAILY Nathalie	1	-	1	0,0001%	79 190	2,6316%
BONHOURS Xavier	1	-	1	0,0001%	79 190	2,6316%
BORSALI Enwar	2	-	2	0,0001%	158 379	5,2632%
BOULET Olivier	1	-	1	0,0001%	79 190	2,6316%
DEFRANCE Gilles	1	-	1	0,0001%	79 190	2,6316%
DIAS DAS ALMAS Jean-Pierre	1	-	1	0,0001%	79 190	2,6316%
FUKS Bruno	1	-	1	0,0001%	79 190	2,6316%
HILARUS Miguel	1	-	1	0,0001%	79 190	2,6316%
HUGEDE Henri-Charles	1	-	1	0,0001%	79 190	2,6316%
JOURDAIN Nicolas	1	-	1	0,0001%	79 190	2,6316%

PAUC Evelyne	1	-	1	0,0001%	79 190	2,6316%
PONT Jean-Christophe	1	-	1	0,0001%	79 190	2,6316%
RUSE Etienne	1	-	1	0,0001%	79 190	2,6316%
TABELLA Christelle	1	-	1	0,0001%	79 190	2,6316%
PAUC-DETOC Cécile	1	-	1	0,0001%	79 190	2,6316%
PHOTHONG James	1	-	1	0,0001%	79 190	2,6316%
FRAINAIS Christophe	1	-	1	0,0001%	79 190	2,6316%
SAUVAGE Jean	1	-	1	0,0001%	79 190	2,6316%
Sous-total Associés Professionnels Internes	19	-	19	0,0013%	1 504 608	50,0005%
SELAS BIOFUTUR	-	1 504 578	1 504 578	99,9987%	1 504 578	49,9995%
Sous-total Associés Professionnels Externes	-	1 504 578	1 504 578	99,9987%	1 504 578	49,9995%
TOTAL	19	1 504 578	1 504 597	100%	3 009 186	100%

ARTICLE 2^e: L'arrêté n° DOS – 2022-836 du 1^{er} mars 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS », sis 12 rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220) est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3^e: Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4^e: Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint Denis, le 27 décembre 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Par délégation,
Le directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-12-22-00044

Arrêté n° DOS 2023 / 3488 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFUTUR » sis, 1 chemin des Trois Sources à L ISLE ADAM (95290)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS 2023 / 3488

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« BIOFUTUR » sis, 1 chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290)**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS-2023/015 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS - 2022/1679 en date du 30 mai 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFUTUR » sis, 1 chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290).

CONSIDÉRANT Les demandes reçues en date des 14 mars 2022, 29 avril 2022, 22 juin 2022, 13 juillet 2022 et 2 décembre 2022, complétées définitivement en date du 5 décembre 2023, de Maîtres Stéphanie BERNARD et Christophe BOURDIN du cabinet MBA & Associés, conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « BIOFUTUR », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOFUTUR » sise, 1 chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La création d'actions de préférence de catégorie O et de catégorie P ;
- La conversion de l'intégralité des actions de catégories A et B, respectivement en actions de préférence de catégorie O et de catégorie P ;

- La cession d'actions de catégorie O entre biologistes médicaux associés à effet au 10 février 2022 ;
- La démission des membres du conseil de surveillance et la suppression corrélative du conseil de surveillance ;
- La démission des membres du comité médical et la suppression corrélative du comité médical ;
- La démission de Monsieur Christophe CROUZIER de ses fonctions de Président de la société à effet au 10 février 2022 ;
- La démission de Madame Stéphane HENRY-MOUCIER de son mandat de directeur général de la société et sa nomination en qualité de président à effet au 10 février 2022 ;
- La nomination de Monsieur Sylvain COCCO, Madame Nadège GAMBERT et Madame Anne Sophie LEGUAY en qualité de directeurs généraux de la société à effet au 10 février 2022 ;
- L'agrément de Madame Marie-Hélène GASSINO en qualité de nouvelle associée de la société « BIOFUTUR » et la cession d'une action détenue par Madame Stéphane HENRY-MOUCIER à son profit ;
- L'agrément de Monsieur Saïd MANSOURA en qualité de nouvel associé de la société « BIOFUTUR » et la cession d'une action de catégorie O détenue par Madame Patricia PASQUALI à son profit ;
- L'intégration de Madame Camille COLLE, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée de la société, et la cession d'une action de catégorie O détenue par Madame Stéphane HENRY-MOUCIER à son profit ;
- L'intégration de Madame Anca-Mihaela NICOLAE, médecin biologiste, en qualité de nouvelle associée de la société, et la cession d'une action de catégorie O détenue par Monsieur Laurent HARREWYN à son profit ;
- L'intégration de Monsieur Soufien BELMILOUDI, pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé de la société, et la cession d'une action de catégorie O détenue par Madame Marina TCHIMICHKIAN à son profit ;
- L'intégration de Madame Stacy LOUIS-JOSEPH, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée de la société, et la cession d'une action de catégorie O détenue par Madame Stéphane HENRY-MOUCIER à son profit ;
- L'intégration de Monsieur Ahmed BERRADA, pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé de la société, et la cession d'une action de catégorie O détenue par Monsieur Saïd MANSOURA à son profit ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associés de Messieurs Jérôme NALPAS et Marc ARDITTI, et la cession de leurs actions au profit de Madame Stéphane HENRY-MOUCIER ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Laurent HARREWYN, et la cession de son action au profit de Madame Anca-Mihaela NICOLAE ;
- La démission de Madame Yamina BELAYACHI de ses fonctions de biologiste médical associée et la cession de son action au profit de Madame Stéphane HENRY-MOUCIER ;
- La démission de Madame Marie-Pascale BRIDEL de ses fonctions de biologiste médical salariée ;
- L'adoption de nouveaux statuts et d'un nouveau règlement intérieur de la société,
- La nomination au sein du comité de direction de Madame Stéphane HENRY-MOUCIER, Madame Nadège GAMBERT et de Monsieur Sylvain COCO ;

- La nomination au sein du comité stratégique consultatif des membres du comité de direction, et du président de l'actionnaire titulaire d'actions P ;
- La fermeture du site pré et post-analytique sis 1, boulevard du Maréchal Foch à SAINT-GRATIEN (95210), et l'ouverture du site sis ZAC Cœur de Ville II, 58 rue Berthie Albrecht à SAINT-GRATIEN (95210) ;
- La dissolution sans liquidation de la société « Financière Laennec » avec transmission universelle de son patrimoine à la société « INOVIE GROUP » à effet au 20 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT Les décisions unanimes des associés de la SELAS « BIOFUTUR », constatées par acte sous seing privé en date du 11 janvier 2022 portant acte de :

- La création d'actions de préférence de catégorie O et de catégorie P ;
- La conversion de l'intégralité des actions de catégories A et B, respectivement en actions de préférence de catégorie O et de catégorie P ;
- La cession d'actions de catégorie O entre biologistes médicaux associés ;
- La démission des membres du conseil de surveillance et la suppression corrélative du conseil de surveillance ;
- La démission des membres du comité médical et la suppression corrélative du comité médical ;
- La démission de Monsieur Christophe CROUZIER de ses fonctions de Président de la société à effet au 10 février 2022 ;
- La démission de Madame Stéphane HENRY-MOUCIER de son mandat de directrice générale de la société et sa nomination en qualité de présidente à effet au 10 février 2022 ;
- La nomination de Monsieur Sylvain COCCO, Madame Nadège GAMBERT et Madame Anne Sophie LEGUAY en qualité de directeurs généraux de la société à effet au 10 février 2022 ;

CONSIDÉRANT L'extrait du procès-verbal des délibérations de la collectivité des associés de la SELAS « BIOFUTUR », en date du 13 mai 2022 constatant :

- L'agrément de Madame Marie-Hélène GASSINO en qualité de nouvel associée de la société « BIOFUTUR » et la cession d'une action de Madame Stéphane HENRY-MOUCIER à son profit ;
- L'agrément de Monsieur Saïd MANSOURA en qualité de nouvel associé de la société « BIOFUTUR » et la cession d'une action de catégorie O détenue par Madame Patricia PASQUALI à son profit ;
- La cession de l'action de Madame Yamina BELAYACHI au profit de Madame Stéphane HENRY-MOUCIER ;
- La dissolution sans liquidation de la société « Financière Laennec » avec transmission universelle de son patrimoine à la société « INOVIE GROUP » à effet au 20 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT L'extrait du procès-verbal des délibérations de la collectivité des associés de la SELAS « BIOFUTUR », par voie de consultation électronique en date du 30 septembre 2022, portant acte de :

- L'intégration de Madame Anca-Mihaela NICOLAE, médecin biologiste, en qualité de nouvelle associée de la société, et la cession d'une action de catégorie O de la société « BIOFUTUR » par Monsieur Laurent HARREWYN à son profit ;

- L'intégration de Monsieur Soufien BELMILOUDI, pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé de la société, et la cession d'une action de catégorie O de la société « BIOFUTUR » par Madame Marina TCHIMICHKIAN à son profit ;
- La cessation des fonctions de biologiste médicaux associés de la société « BIOFUTUR » de Messieurs Jérôme NALPAS et Marc ARDITTI, et la cession de leurs actions au profit de Madame Stéphane HENRY-MOUCIER ;

CONSIDÉRANT La décision unanime des actionnaires de la SELAS « BIOFUTUR » en date du 31 octobre 2022, portant acte de :

- L'intégration de Madame Camille COLLE, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée de la société, et la cession d'une action de catégorie O détenue par Madame Stéphane HENRY-MOUCIER à son profit ;

CONSIDÉRANT L'extrait du procès-verbal des délibérations de la collectivité des associés de la SELAS « BIOFUTUR », en date du 13 janvier 2023 portant acte de :

- L'intégration de Monsieur Ahmed BERRADA, pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé de la société, et la cession d'une action de catégorie O détenue par Monsieur Said MANSOURA à son profit ;

CONSIDÉRANT Le procès-verbal des délibérations de la collectivité des associés de la SELAS « BIOFUTUR », en date du 19 juin 2023 portant acte de :

- L'intégration de Madame Stacy LOUIS-JOSEPH, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée de la société, et la cession d'une action de catégorie O de la société « BIOFUTUR » par Madame Stéphane HENRY-MOUCIER à son profit ;
- L'adoption de nouveaux statuts et d'un règlement intérieur de la société ;
- La nomination au sein du comité de direction de Madame Stéphane HENRY-MOUCIER, Madame Nadège GAMBERT et de Monsieur Sylvain COCO ;
- La création d'un comité stratégique consultatif, composé des membres du comité de direction et du président de l'actionnaire titulaire d'actions P ;

CONSIDÉRANT Le procès-verbal des délibérations de la collectivité des associés de la SELAS « BIOFUTUR », en date du 28 août 2023 portant acte de :

- La fermeture du site pré et post-analytique sis 1, boulevard du Maréchal Foch à SAINT-GRATIEN (95210), et l'ouverture du site sis ZAC Cœur de Ville II, 58 rue Berthie Albrecht à SAINT-GRATIEN (95210) ;

CONSIDÉRANT La copie des nouvelles conventions d'exercice libéral conclues entre la société « BIOFUTUR » et respectivement Messieurs Marc ARDITI, Quentin BEAULIEU, Mehdi BENDJELLOUL, Éric DESSAUX, Laurent HARREWYN, Yves LEMAIRE, Jérôme NALPAS, et Mesdames Patricia PASQUALI et Marina TCHIMICHKIAN, en date du 8 février 2022, à effet à la même date ;

CONSIDÉRANT Les ordres de mouvement relatifs à la cession, respectivement, de 1 635 actions de préférence de catégorie O de Monsieur Pierre ANDIVA SHAKIR et de 57 820 actions de préférence de catégorie O de Monsieur Marc ARDITTI au profit de Monsieur Michael ALLOUCHE ;

CONSIDÉRANT Les ordres de mouvement relatifs à la cession, respectivement, de 22 399 actions de préférence de catégorie O de Monsieur Marc ARDITTI et de 33 047 actions de préférence de catégorie O de Monsieur Sylvain COCCO au profit de Monsieur Abdelhamid ASSAQUA ;

- CONSIDÉRANT** Les ordres de mouvement relatifs à la cession, respectivement, de 6 actions de préférence de catégorie O de Madame Yamina BELAYACHI, de 4 719 actions de préférence de catégorie O de Madame BENNANI Hind, de 2 474 actions de préférence de catégorie O de Monsieur Eric DESSAUX, de 6 270 actions de préférence de catégorie O de Monsieur JACQUELINE Maximilien, et de 49 602 actions de préférence de catégorie O de Monsieur Sylvain COCCO au profit de Madame CIAKO NGANCHUI Sydonie ;
- CONSIDÉRANT** Les ordres de mouvement relatifs à la cession respectivement de 47 233 actions de préférence de catégorie O de Monsieur Sylvain COCCO et de 26 760 actions de préférence de catégorie O de Monsieur Christophe CROUZIER au profit de Monsieur AURIOL ROY BRY William ;
- CONSIDÉRANT** Les ordres de mouvement relatifs à la cession, respectivement, d'une action de préférence de catégorie O de Monsieur Christophe CROUZIER et de 73 992 actions de préférence de catégorie O de Madame Marina TCHIMICHKIAN au profit de Monsieur Olivier TRAN MINH ;
- CONSIDÉRANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de 73 993 actions de préférence de catégorie O de Monsieur Eric DESSAUX au profit de Monsieur Gaetano ESPOSITO ;
- CONSIDÉRANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de 70 155 actions de préférence de catégorie O de Monsieur Laurent HARREWYN au profit de Madame Nadège GAMBERT ;
- CONSIDÉRANT** Les ordres de mouvement relatifs à la cession respectivement, de 18 877 actions de préférence de catégorie O de Monsieur Laurent HARREWYN, de 33 562 actions de préférence de catégorie O de Madame Stéphane HENRY-MOUCIER, et de 9 921 actions de préférence de catégorie O de Monsieur Jérôme NALPAS au profit de Madame Anne Sophie LEGUAY ;
- CONSIDÉRANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de 14 654 actions de préférence de catégorie O de Monsieur Jérôme NALPAS au profit de Monsieur Moïse LASRY ;
- CONSIDÉRANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de 10 015 actions de préférence de catégorie O de Monsieur Jérôme NALPAS au profit de Monsieur Laurent LOUSSERT ;
- CONSIDÉRANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de 23 119 actions de préférence de catégorie O de Monsieur Jérôme NALPAS au profit de Madame Pascale MARCK ;
- CONSIDÉRANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de 10 218 actions de préférence de catégorie O de Monsieur Jérôme NALPAS au profit de Monsieur Jacques RAVENEAU ;
- CONSIDÉRANT** Les ordres de mouvement relatifs à la cession respectivement, de 20 097 actions de préférence de catégorie O de Monsieur Jérôme NALPAS, de 10 839 actions de préférence de catégorie O de Madame Marina TCHIMICHKIAN, et de 280 actions de préférence de catégorie O de Madame Patricia PASQUALI au profit de Madame Lena SANTOS ;
- CONSIDÉRANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de 14 614 actions de préférence de catégorie O de Madame Patricia PASQUALI au profit de Madame Patricia RODRIGUEZ MATHIEU ;
- CONSIDÉRANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de 43 399 actions de préférence de catégorie O de Madame Patricia PASQUALI au profit de Monsieur Jacques TOUZET ;
- CONSIDÉRANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action de préférence de catégorie O de Madame Patricia PASQUALI au profit de Monsieur Saïd MANSOURA ;
- CONSIDÉRANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action de préférence de catégorie O de Madame Yamina BELAYACHI au profit de Madame Stéphane HENRY-MOUCIER ;

- CONSIDÉRANT** Les ordres de mouvement relatifs à la cession respectivement d'une action de préférence de catégorie O de Messieurs Jérôme NALPAS et Marc ARDITTI au profit de Madame Stéphane HENRY-MOUCLIER ;
- CONSIDÉRANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action de préférence de catégorie O de Madame Stéphane HENRY-MOUCLIER au profit de Madame Camille COLLE ;
- CONSIDÉRANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action de préférence de catégorie O de Madame Marina TCHIMICHKIAN au profit de Monsieur Soufien BELMILOUDI ;
- CONSIDÉRANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action de préférence de catégorie O de Monsieur Laurent HARREWYN au profit de Madame Anca-Mihaela NICOLAE ;
- CONSIDÉRANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action de préférence de catégorie O de Stéphane HENRY-MOUCLIER au profit de Madame Stacy LOUIS-JOSEPH ;
- CONSIDÉRANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action de préférence de catégorie O de Monsieur Saïd MANSOURA au profit de Monsieur Ahmed BERRADA ;
- CONSIDÉRANT** La convention de prêt de consommation d'une action de préférence de catégorie O conclue entre Madame Stéphane HENRY-MOUCLIER et Madame Marie-Hélène GASSINO en date du 13 mai 2022 ;
- CONSIDÉRANT** La convention d'exercice libéral à durée indéterminée à temps plein conclue entre la société « BIOFUTUR » et Monsieur Saïd MANSOURA en date du 30 mai 2022, à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- CONSIDÉRANT** La convention d'exercice libéral à durée indéterminée à temps plein conclue entre la société « BIOFUTUR » et Madame Camille COLLE en date du 2 novembre 2022, à compter de la même date ;
- CONSIDÉRANT** La convention d'exercice libéral à durée indéterminée à temps plein conclue entre la société « BIOFUTUR » et Madame Anca-Mihaela NICOLAE en date du 5 septembre 2022, à compter du 4 janvier 2023 ;
- CONSIDÉRANT** L'attestation établie le 5 avril 2023 par Madame Stéphane HENRY-MOUCLIER, présidente de la société « BIOFUTUR », par laquelle elle atteste que Monsieur Soufien BELMILOUDI, pharmacien biologiste, exerce son activité en qualité de biologiste associé au sein du laboratoire de biologie médicale « BIOFUTUR », à hauteur de 410 vacations annuelles ;
- CONSIDÉRANT** La convention d'exercice libéral conclue entre la société « BIOFUTUR » et Madame Stacy LOUIS-JOSEPH en date du 2 mai 2023, à compter du 2 mai 2023 ;
- CONSIDÉRANT** La convention d'exercice libéral conclue entre la société « BIOFUTUR » et Monsieur Ahmed BERRADA à compter du 31 janvier 2023 ;
- CONSIDÉRANT** Les copies du diplôme de Docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Saïd MANSOURA, ainsi que son attestation d'inscription à l'Ordre des Médecins en date du 17 février 2022 ;
- CONSIDÉRANT** Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Camille COLLE, ainsi que son attestation d'inscription à l'Ordre des Pharmaciens en date du 21 novembre 2022 ;
- CONSIDÉRANT** La copie de la qualification ordinale délivrée par l'Ordre des Médecins accordés à Madame Anca-Mihaela NICOLAE en date du 16 février 2023 ;

- CONSIDÉRANT** Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Soufien BELMILOUDI, ainsi que son attestation d'inscription à l'Ordre des Pharmaciens, en date du 21 avril 2023 ;
- CONSIDÉRANT** Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Stacy LOUIS-JOSEPH, ainsi que son attestation d'inscription à l'Ordre des Pharmaciens, en date du 5 septembre 2023 ;
- CONSIDÉRANT** Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Ahmed BERRADA, ainsi que son attestation d'inscription à l'Ordre des Pharmaciens, en date du 13 juin 2023 ;
- CONSIDÉRANT** La copie de la promesse synallagmatique de cession de droit au bail sous conditions suspensives conclu entre la société « RESTAURANT NEW TAKARA » et la société « BIOFUTUR », relatif aux locaux sis ZAC Cœur de Ville II, 58 rue Berthie Albrecht à SAINT-GRATIEN (95210), signée le 20 juin 2023 ;
- CONSIDÉRANT** La liste du matériel, les plans des locaux, accompagnées des superficies des pièces dont le bureau dédié à l'exercice du biologiste responsable mesurant 7m², du site sis ZAC Cœur de Ville II, 58 rue Berthie Albrecht à SAINT-GRATIEN (95210) ;
- CONSIDÉRANT** L'acte réitératif relatif à la cession des titres des sociétés « BIOFEATURE INVEST » et « BIOFURTHER RELATED » au profit de la société « INOVIE GROUP » en date du 3 mars 2022 ;
- CONSIDÉRANT** L'extrait Kbis de la société « Financière Laennec » mis à jour au 20 juin 2022 ;
- CONSIDÉRANT** La liste des soixante-quatorze techniciens de laboratoire médical de la société « BIOFUTUR » ;
- CONSIDÉRANT** La copie des nouveaux statuts et du règlement intérieur de la société « BIOFUTUR » mis à jour en date du 19 juin 2023 ;
- CONSIDÉRANT** Le fait que les termes des statuts de la société ont été modifiés à la demande des services de l'ARS d'Ile-de-France, afin qu'ils soient mis en conformité avec les dispositions de l'article 12 de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée, eu égard à la composition et le fonctionnement du comité de direction de la société dont les membres ont la qualité de dirigeants de la société ;
- CONSIDÉRANT** La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote au sein de la SELAS « BIOFUTUR ».

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « BIOFUTUR », sis 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290), **codirigé par Madame Stéphane HENRY-MOUCIER, Madame Nadège GAMBERT, Madame Anne Sophie LEGUAY et Monsieur Sylvain COCCO**, et exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOFUTUR », sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 95 001 608 9, est autorisé à fonctionner sur les trente-et-un sites listés ci-dessous :

1. Le site « L'ISLE-ADAM », site principal et siège social
1, chemin des Trois Sources à l'ISLE-ADAM (95290)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie

(bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie), Biologie de la reproduction (spermologie diagnostique)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 609 7

2. Le site « CONFLANS-SAINTE-HONORINE »
26, boulevard Armand Leprince à CONFLANS-SAINTE-HONORINE (78700)
Ouvert au public **jusqu'à 16 heures les mardi et jeudi, et jusqu'à 13 heures les lundi, mercredi et vendredi**
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 079 8
3. Le site « CHANTELOUP-LES-VIGNES »
25, avenue de Poissy à CHANTELOUP-LES-VIGNES (78570)
Ouvert au public **jusqu'à 13 heures**
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 080 6
4. Le site « GARGENVILLE »
2, rue Gambetta à GARGENVILLE (78440)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 081 4
5. Le site « LES MUREAUX »
Avenue de la République – Centre Commercial des Bougimonts à LES MUREAUX (78130)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 082 2
6. Le site « GOUSSAINVILLE »
2-4, avenue du 6 Juin 1944 à GOUSSAINVILLE (95190)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 610 5
7. Le site « DOMONT »
8, avenue Glandaz à DOMONT (95330)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 611 3
8. Le site « HOUILLES »
5 bis, avenue Carnot à HOUILLES (78800)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 083 0
9. Le site « MAISONS-LAFFITTE »
7, rue d'Achères à MAISONS-LAFFITTE (78600)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 084 8
10. Le site « VILLIERS-LE-BEL »
107, avenue Pierre Sépard à VILLIERS-LE-BEL (95400)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 612 1

11. Le site « L'ISLE-ADAM »
5, avenue de Paris à L'ISLE-ADAM (95290)
Ouvert au public **jusqu'à 15 heures**
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 628 7
12. Le site « ARNOUVILLE-LES-GONESSE »
8 bis, rue Pierre Sépard à ARNOUVILLE-LES-GONESSE (95400)
Ouvert au public **jusqu'à 14 heures**
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 629 5
13. Le site « CONFLANS-SAINTE-HONORINE »
204, avenue du Maréchal Foch et 18/20 Place de la Liberté et rue Désiré Clément à
CONFLANS-SAINTE-HONORINE (78700)
Ouvert au public **Ouvert au public jusqu'à 16 heures les lundi, mercredi et
vendredi, et jusqu'à 13 heures les mardi et jeudi**
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 133 3
14. Le site « SOISY-SOUS-MONTMORENCY »
13, avenue du Général de Gaulle à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95230)
Ouvert au public **jusqu'à 14 heure 30**
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 630 3
15. Le site « SAINT-GRATIEN » **jusqu'au 30 mars 2024**
1, boulevard du Maréchal Foch à SAINT-GRATIEN (95210)
Ouvert au public jusqu'à 16 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 631 1
15. Le site « SAINT-GRATIEN » **à compter du 1^{er} avril 2024**
ZAC Cœur de Ville II, 58 rue Berthie Albrecht à SAINT-GRATIEN (95210)
Ouvert au public jusqu'à 16 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 631 1
16. Le site « PLAISIR »
8, avenue de Geesthacht à PLAISIR (78370)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 134 1
17. Le site « LES-CLAYES-SOUS-BOIS »
Jardin d'Arcy - 10 avenue Jules Ferry à LES-CLAYES-SOUS-BOIS (78340)
Ouvert au public **jusqu'à 13 heures**
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 136 6
18. Le site « SAINT-OUEN-L'AUMONE »
2, avenue du Général de Gaulle à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310)
Ouvert au public **jusqu'à 15 heures 30**
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 632 9
19. Le site « OSNY SAINTE-MARIE »
Clinique Sainte-Marie - 1, rue Christian Barnard à OSNY (95520)
Ouvert au public

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie (examens directs), sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 633 7

20. Le site « SAINT-GERMAIN-EN-LAYE »
15, rue de Paris à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 137 4
21. Le site « GARGES-LES-GONESSE »
Centre Commercial Arc en Ciel à GARGES-LES-GONESSE (95140)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 635 2
22. Le site « MEULAN »
19, quai de l'Arquebuse à MEULAN (78250)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 138 2
23. Le site « VERNOUILLET »
7 bis, avenue de Triel à VERNOUILLET (78540)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Microbiologie (parasitologie-mycologie), Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 139 0
24. Le site « EPONE »
15, avenue de la Gare à EPONE (78680)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 140 8
25. Le site « TRIEL-SUR-SEINE »
14, rue du Moulin à TRIEL-SUR-SEINE (78510)
Ouverture au public **jusqu'à 13 heures et fermé le samedi**
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 141 6
26. Le site « PONTOISE »
4, rue Carnot à PONTOISE (95300)
Ouvert au public **jusqu'à 16 heures**
Pratiquant les activités suivantes : Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 636 0
27. Le site « OSNY »
49, rue Aristide Briand à OSNY (95520)
Ouvert au public **jusqu'à 13 heures**
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 637 8
28. Le site « TAVERNY »
188, avenue de Paris à TAVERNY (95150)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 136 9

29. Le site « MARLY-LA-VILLE »
137 bis, avenue Henri Barbusse à MARLY-LA-VILLE (95670)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 319 0
30. Le site « SARCELLES »
2, rue Carnot à SARCELLES (95200)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 634 5
31. Le site « ELANCOURT »
4 bis, square de la Canche à ELANCOURT (78990)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 135 8

Les **trente-six** biologistes médicaux, dont **trente-trois** biologistes médicaux associés sont les suivants :

1. Madame HENRY-MOUCLIER Stéphane, pharmacien, biologiste coresponsable, **Présidente**
2. Monsieur COCCO Sylvain, pharmacien, **biologiste coresponsable**,
3. Madame GAMBERT Nadège, médecin, **biologiste coresponsable**,
4. Madame LEGUAY (GUERIN) Anne-Sophie, pharmacien, **biologiste coresponsable**,
5. Monsieur ALLOUCHE Michael, médecin, biologiste médical, associé
6. Monsieur ANDIVA Shakir-Pierre, pharmacien, biologiste médical, associé
7. Monsieur ASSAQA Abdelhamid, médecin, biologiste médical, associé
8. Monsieur AURIOL ROY BRY William, pharmacien, biologiste médical, associé
9. Madame BENNANI Hind, pharmacien, biologiste médical, associé
10. **Monsieur BELMILOUDI Soufien, pharmacien, biologiste médical, associé**
11. Madame CIAKO NGANCHUI Sydonie, pharmacien, biologiste médical, associée
12. **Madame COLLE Camille, pharmacien, biologiste médical, associée**
13. Monsieur CROUZIER Christophe, pharmacien, biologiste médical, associé
14. Monsieur DESSAUX Eric, pharmacien, biologiste médical, associé
15. Monsieur ESPOSITO Gaëtano, pharmacien, biologiste médical, associé
16. Monsieur JACQUELINE Maximilien, pharmacien, biologiste médical, associé
17. Monsieur LASRY Moïse, pharmacien, biologiste médical, associé
18. Monsieur LEMAIRE Yves, pharmacien, biologiste médical, associé
19. Monsieur LOUSSERT Laurent, pharmacien, biologiste médical, associé
20. Madame MARCK Pascale, médecin, biologiste médical, associée
21. **Madame NICOLAE Anca-Mihaela, médecin, biologiste médical, associée**
22. Monsieur RAVENEAU Jacques, pharmacien, biologiste médical, associé
23. Madame RODRIGUEZ MATHIEU Patricia, médecin, biologiste médical, associée
24. Madame SANTOS Léna, pharmacien, biologiste médical, associée
25. Madame TCHIMICHKIAN Marina, médecin, biologiste médical, associée
26. Monsieur TOUZET Jacques, pharmacien, biologiste médical, associé
27. Monsieur TRAN MINH Olivier, pharmacien, biologiste médical, associé
28. Monsieur BENDJELLOUL Mehdi, pharmacien, biologiste médical, associé

29. Monsieur BEAULIEU Quentin, pharmacien, biologiste médical, associé
 30. Madame GASSINO Marie-Hélène, médecin, biologiste médical, **associée**
 31. **Monsieur MANSOURA Saïd, médecin, biologiste médical, associé**
 32. **Madame LOUIS-JOSEPH Stacy, pharmacien, biologiste médical, associée, à raison de 328 vacations par an,**
 33. **Monsieur BERRADA Ahmed, pharmacien, biologiste médical, associé, à raison de 205 vacations par an,**
 34. Madame ALIBAY Yasmin, pharmacien, biologiste médical,
 35. Madame BORTOLI Marie-Christine, pharmacien, biologiste médical,
 36. Madame VENTURA-BRANCHE Carole, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « BIOFUTUR » et des droits de vote est la suivante :

Associés	Actions de préférence de catégorie O	Actions de préférence de catégorie P	Total	Capital social et droits de vote en %
ALLOUCHE Michael	74 000	0	74 000	3,57 %
ANDIVA Shakir-Pierre	74 000	0	74 000	3,57 %
ASSAQA Abdelhamid	74 000	0	74 000	3,57 %
AURIOL ROY BRY William	74 000	0	74 000	3,57 %
BEAULIEU Quentin	1	0	1	0,00 %
BELMILOUDI Soufien	1	0	1	0,00 %
BENDJELLOUL Mehdi	1	0	1	0,00 %
BENNANI Hind	74 000	0	74 000	3,57 %
CIAKO NGANCHUI Sydonie	73 999	0	73 999	3,57 %
COCCO Sylvain	74 000	0	74 000	3,57 %
COLLE Camille	1	0	1	0,00 %
CROUZIER Christophe	74 127	0	74 127	3,58 %
DESSAUX Eric	1	0	1	0,00 %
ESPOSITO Gaëtano	74 000	0	74 000	3,57 %
GAMBERT Nadège	74 000	0	74 000	3,57 %
GASSINO Marie-Hélène	1	0	1	0,00 %
(GUERIN) LEGUAY Anne-Sophie	74 000	0	74 000	3,57 %
HENRY-MOUCIER Stéphane	74 000	0	74 000	3,57 %
JACQUELINE Maximilien	74 000	0	74 000	3,57 %
LASRY Moïse	74 000	0	74 000	3,57 %
LEMAIRE Yves	1	0	1	0,00 %
LOUSSERT Laurent	74 000	0	74 000	3,57 %
MANSOURA Saïd	1	0	1	0,00 %
MARCK Pascale	74 000	0	74 000	3,57 %

NICOLAE Anca-Mihaela	1	0	1	0,00 %
RAVENEAU Jacques	74 000	0	74 000	3,57 %
RODRIGUEZ MATHIEU Patricia	74 000	0	74 000	3,57 %
SANTOS Léna	74 000	0	74 000	3,57 %
TCHIMICHKIAN Marina	1	0	1	0,00 %
TOUZET Jacques	74 000	0	74 000	3,57 %
TRAN MINH Olivier	74 000	0	74 000	3,57 %
BERRADA Ahmed	1	0	1	0,00 %
LOUIS-JOSEPH Stacy	1	0	1	0,00 %
<i>Sous-total – Associés Professionnels Exerçants</i>	<i>1 554 136</i>	<i>0</i>	<i>1 554 136</i>	<i>75 %</i>
SAS « Inovie Group »	0	518 045	518 045	25 %
<i>Sous-total – Tiers porteurs</i>	<i>0</i>	<i>518 045</i>	<i>518 045</i>	<i>25 %</i>
TOTAL	1 554 136	518 045	2 072 181	100 %

ARTICLE 2^e : L'arrêté n° DOS - 2022/1679 en date du 30 mai 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFUTUR » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4^e : Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 22 décembre 2023

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Par délégation
Le Directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PÉRUS